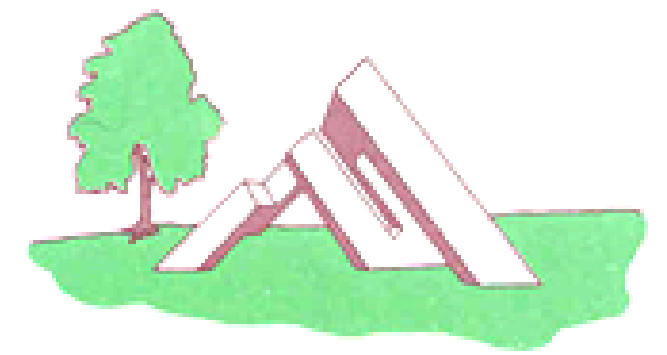


5. VEILLE ET SUIVI D'UNE SITUATION TRAITÉE



1 - Communiquer aux adultes

Parents, enseignants, éducateurs...

L'ancien mal être de l'élève et s'assurer de son "mieux être"

2 - Entretien avec la Cible sur le mois suivant

Point de vigilance :

- Le mal être de la cible
- Sa capacité à garder contact avec les adultes

4. Proposer sur l'heure de vie de classe un temps sur le vivre ensemble

3 - Veiller à ce que les intimidateurs n'aient pas changer de cible

5. Poursuivre le travail engagé sur le vivre ensemble au sein du groupe ou de la classe